CHARTE ALEN'S.E.L

Introduction: Le Fonctionnement d'Alen'Sel et les échanges entre adhérents sont basés sur la confiance, le respect mutuel, l'équité des échanges et l'esprit de coopération. Alen'SeL est destiné à favoriser les liens et les échanges de proximité (Alençon et environs). Le Système d'Échange Local d'Alençon est autogéré, chacun est donc encouragé à participer à la vie d'Alen'Sel, tant pour l'organisation que pour le bon fonctionnement.

- 1 Je m'engage à participer à une réunion ou une rencontre par an et particulièrement à la 1^{ère} réunion après inscription.
- 2 Je m'engage à participer à la pratique d'échanges de services, de connaissances et de biens, sur le principe du Système d'Echange Local. (S.E.L.)
- 3 J'accepte le principe de l'échange avec la monnaie d'Alen'Sel, la Brode, comme unité d'échange interne.
- 4 Aucune monnaie émise par une banque centrale (euros, dollars, ou autres !) ne peut être utilisée dans le cadre du S.E.L
- 5 Les échanges de service sont fixés sur la base égalitaire du temps : je reconnais que 1 Brode équivaut à 1 minute d'activité.
- 6 Les conditions des échanges de biens sont négociées en Brodes entre les seuls adhérents impliqués.
- 7 Dans le cadre d'échanges matériels ou alimentaires, la liberté sera donnée aux partenaires d'établir la valeur en Brodes de cette échange.
- 8 Je m'engage à informer mes partenaires des conditions de l'échange en cas de situations particulières (participation du conjoint, des enfants, de personne non inscrite à Alen'Sel. Par exemple : garde d'enfants).
- 9 Je reconnais à chacun le droit de refuser un échange.
- 10 À la première adhésion un crédit de 600 Brodes, qui correspond à 600 minutes soit 10 heures, sera crédité sur le compte de l'adhérent.
- 11 Je m'engage à tenir à jour mon chéquier en y indiquant la nature de l'échange, le nombre de Brodes et les soldes réciproques.
- 12 Je comprends que la création d'un solde négatif implique une volonté de le combler en offrant des services des connaissances ou des biens.
- 13 Je m'engage à ne pas avoir un solde négatif inférieur à : -300 de Brodes qui correspond à -300 minutes soit 5 heures et à ramener mon solde à zéro avant de quitter le groupe.
- 14 De la même manière, avec un solde positif, j'ai la volonté de mettre en œuvre la réalisation d'un de mes besoins en recherchant un partenaire pour un échange.
- 15 J'actualise chaque année mes offres et mes coordonnées afin de favoriser les échanges.
- 16 Les conflits éventuels entre adhérents sont résolus par le dialogue. J'accepte la médiation de modérateurs, assistés d'autres Alen'Sélistes bénévoles si besoin.
- 17 Je m'engage à la discrétion et au respect de la vie privé des Alen'Sélistes.
- 18 J'échange des idées sans exercer de prosélytisme à l'intérieur de l'association. Toute utilisation d'Alen'Sel par intérêt personnel, partisan, syndical, politique, religieux ou commercial est interdite.
- 19 J'autorise la publication de mon Nom, mon téléphone, mon adresse mail et mon quartier, ainsi que la diffusion de mes offres et demandes, uniquement auprès des autres membres du S.E.L, dans le cadre des règles de la loi Informatique et Liberté.
- 20 Je m'engage à ne pas me servir des coordonnées des membres en dehors du cadre d'Alen'Sel.
- 21 J'accepte l'entière responsabilité de mes transactions vis-à-vis de la législation française, des impôts, des taxes et charges sociales. En France, les transactions réalisées dans le cadre d'un S.E.L ne sont exonérées de T.V.A et d'impôts que dans la mesure où il s'agit d'une activité non répétitive et ponctuelle, type « coup de main » et n'entrant pas dans le cadre d'une profession.
- 22 Je déclare être majeur et être couvert par une assurance responsabilité civile et être à jour de mes cotisations.
- 23 Le non-respect de la charte entraîne la radiation du S.E.L.
- 24 Chaque association n'est que la somme des actions de ses membres. C'est pourquoi il est important de partager les tâches liées au bon fonctionnement de celle-ci. La rubrique « contributions » facilite et encourage leur répartition. Certaines tâches effectuées pour l'association peuvent être rétribuées en Brodes. Une contribution solidaire en Brodes est perçue pour les rétribuer.